

LE DÉPARTEMENT DU GERS PORTE LE DISPOSITIF « CHALEUR RENOUVELABLE »

**LA CHALEUR RENOUVELABLE EST LA PRODUCTION DE CHALEUR
À PARTIR D'ÉNERGIE RENOUVELABLE :
BOIS ÉNERGIE, GÉOTHERMIE, SOLAIRE THERMIQUE.**



Au moment de changer de mode de chauffage ou de moderniser votre chauffage existant, pensez à la chaleur renouvelable, une énergie renouvelable, locale et économique !

QU'EST-CE QUE LE DISPOSITIF « CHALEUR RENOUVELABLE » ?

En partenariat avec l'ADEME, l'Union Européenne et la Région Occitanie, le dispositif «Chaleur Renouvelable» accompagne techniquement l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics et privés dans la réalisation de leurs projets* : collectivités territoriales, entreprises, établissements sociaux et médico-sociaux, associations, exploitants agricoles, etc.

La Mission chaleur renouvelable vous conseillera sur les énergies renouvelables adaptées à vos besoins énergétiques et réalisera une analyse d'opportunité pour vérifier la pertinence d'avoir recours à une énergie renouvelable plutôt qu'à une énergie fossile.

En effet, mettre en place une chaufferie automatique à bois, une installation géothermique ou solaire thermique présente des spécificités techniques qui doivent être pensées dès le début d'un projet.

Le Conseil Départemental du Gers porte également une mission d'opérateur pour le compte de l'ADEME qui permet de faciliter l'accès des porteurs de projet au Fonds Chaleur.

** à l'exception des particuliers qui peuvent obtenir les mêmes conseils auprès du guichet de la rénovation énergétique Rénov' Occitanie (opération conduite par la Région Occitanie et l'Agence Energie Climat Occitanie et déclinée dans le Gers par le Conseil Départemental et ses partenaires, contact : 05 62 67 31 30).*

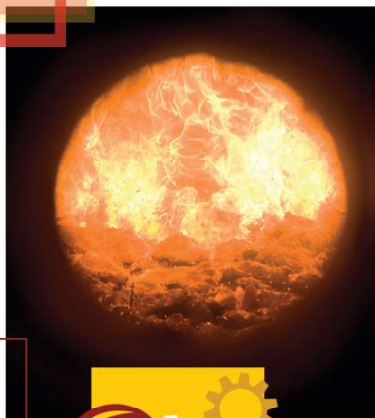


LES AVANTAGES DE LA CHALEUR RENOUVELABLE

- > RESSOURCE LOCALE, À COÛT COMPÉTITIF ET STABLE
- > SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE
- > IMPACT ENVIRONNEMENTAL NEUTRE VIS-À-VIS DES GAZ À EFFET
- > CONCOURT À UNE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

La chaleur renouvelable apporte de multiples solutions adaptées à la plupart des situations.

Voici 3 exemples concrets :



Le chef d'entreprise d'un abattoir de volailles a un projet de construction. Il fait appel à la Mission chaleur renouvelable pour vérifier l'opportunité technique et économique d'une installation solaire thermique pour couvrir la moitié des besoins de l'activité en eau chaude sanitaire.



La chaudière fioul de l'école communale a 15 ans, les élus envisagent son renouvellement dans les 2 ans à venir. Après une analyse technique, la Mission chaleur renouvelable leur présente la solution bois envisagée pour couvrir l'ensemble des besoins de chauffage ainsi que les aides financières mobilisables et les gains financiers escomptés. Les élus peuvent ainsi valider l'opportunité technique et économique de la solution bois et décident de passer à la phase de dimensionnement avec un bureau d'études RGE.

Un établissement de santé a un projet de construction ou d'extension de ses locaux. Avant le lancement du concours d'architecte, la Mission chaleur renouvelable fournit le descriptif d'une solution de chauffage et de rafraîchissement par géothermie qui semble la mieux adaptée sur le plan technique et économique et qui pourra être intégrée au programme de l'opération.

Financement possible à hauteur de

50%

CONTACT

Département du Gers
81 route de Pessan BP20569
32022 AUCH - CEDEX 9

Romain BERILLE
05 62 67 31 40

Estelle DANELON
05 62 67 31 03

chaleurrenouvelable@gers.fr